Carte d'identité

Les demandes de cartes nationales d’identité (CNI) sont traitées selon les mêmes modalités que pour les demandes de passeports biométriques.

En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans.

Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- **Vous étiez majeur au moment de sa délivrance**
- **La carte était encore valide le 1er janvier 2014**

Avec la pré-demande en ligne, les usagers n’ont plus à renseigner de formulaire papier au guichet de leur mairie, ce qui leur permettra de réduire leur temps de passage pour le dépôt de leur dossier.

Attention cependant, la pré-demande de carte d’identité ne dispensera pas l’usager de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d’empreintes et le dépôt de son dossier.

Pré-demandes en ligne

- Se connecter sur site de l’ANTS depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Remplir les renseignements nécessaires à l’instruction de la demande.
- Noter le numéro de pré-demande qui est attribué au terme de la procédure et qui sera demandé lors du passage en mairie.
- Prendre rendez-vous dans une mairie équipée d’un DR sur le territoire national.
- Rassembler les pièces justificatives et vérifier la complétude de son dossier.
- Se présenter au guichet de la mairie équipée d'un DR après y avoir pris rendez-vous, pour y déposer les pièces et procéder à la prise d’empreintes digitales (attention certaines mairies sont sur rendez-vous).
- Venir retirer la carte d’identité dans la mairie où la demande a été faite (après avoir été informé de la mise à disposition du titre).

Prenez RDV en ligne dans votre mairie !

Merci d'imprimer votre pré-demande réalisée sur ants.fr, sans quoi votre rdv ne pourra être honoré !

Récupération de titre

le lundi et le vendredi, de 9h à 12h ou de 14h à 17h, avec votre ancien titre.

Infos pratiques

Prenez RDV en ligne dans votre mairie

Merci d'imprimer votre pré-demande réalisée sur ants.fr, sans quoi votre rdv ne pourra être honoré !

Récupération de titre

le lundi et le vendredi, de 9h à 12h ou de 14h à 17h, avec votre ancien titre.

Validité

- La validité de la nouvelle Carte Nationale d'Identité électronique (CNI-e), délivrée depuis le 02/08/2021 (format carte bancaire) est de 10 ans (règlement UE).
- CNI délivrée aux majeurs, entre le 01/01/2014 et le 01/08/2021 : validité de 15 ans.
- CNI délivrée aux majeurs, entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 : validité de 15 ans (10 + 5 ans de prolongation automatique).

Pour les mineurs, la validité de la CNI est de 10 ans, quelle que soit la date de délivrance.

A partir de 2031, la nouvelle CNI sera obligatoire pour voyager dans l'espace européen.

Tarif

- gratuit pour toute première demande et en cas de renouvellement,
- 25€ en cas de perte ou de vol

Documents
Première demande ou renouvellement de CNI pour personne majeure
Première demande ou renouvellement de CNI pour personne mineure
Liens utiles
Mairies des Yvelines délivrant des CNI et des passeports biométriques
Site de l'ANTS pour faire la pré-demande
Prise de RDV en ligne à Feucherolles